

0601806

**Société Nouvelle APILOG Automation**  
*Société par actions simplifiée*  
*au capital de 230.000 €*  
226, avenue du Maréchal Foch – 78130 LES MUREAUX  
RCS VERSAILLES 454 035 403

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DU 16 MARS 2010**

5641



L'an deux mil dix  
Le seize mars  
A 16 heures

A Paris (75017) 36, rue Brunel,

Les actionnaires de la Société Nouvelle APILOG Automation, Société par actions simplifiée au capital de 230.000 €, divisé en 23 000 actions de 10 €, dont le siège social est sis, 226, avenue du Maréchal Foch – (78130) Les Mureaux, se sont réunis à Paris (75017) 36, rue Brunel, en assemblée générale sur convocation par lettre simple adressée à chacun d'eux.

Le Président, Monsieur Claude GAILLARD, a également convoqué à l'assemblée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 le commissaire aux comptes le Cabinet CCA-CONSEIL & AUDIT, représentée par Monsieur Roger CLEMENT, lequel est absent.

**SONT PRESENTS :**

○ H GCC, représentée par Monsieur Claude GAILLARD, titulaire de	14 490 actions
○ AXIAA, représentée par Monsieur Cyril MIGNON, titulaire de	8 510 actions
soit la totalité des actions composant le capital	<u>23 000 actions</u>

**SONT EGALEMENT PRESENTS .**

- Monsieur Michel FERCHAUD, secrétaire de l'assemblée
- Monsieur Gilles DAVID.

Le Président, après avoir constaté que tous les actionnaires sont présents ou représentés, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- Les lettres de convocation
- La feuille de présence
- Le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2009
- Les comptes annuels de l'exercice 2009
- Les rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes
- La liste et l'objet des conventions en application de l'article L 225-115 6° du code de commerce

- Le texte du projet des résolutions proposé au vote de l'assemblée
- Les statuts
- Et plus généralement tous documents requis par la loi.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

[...]

---

[...]

6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et constatation de son changement de dénomination sociale
7. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant
8. Pouvoirs pour les formalités.

---

[...]

**Onzième Résolution : Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et constatation du changement de sa dénomination sociale**

L'Assemblée générale, après avoir constaté que la dénomination sociale du commissaire aux comptes titulaire, CLEMENT CONSEIL & AUDIT est désormais CCA AUDIT & CONSEIL, décide de renouveler le mandat dudit Commissaire aux Comptes titulaire, CCA AUDIT & CONSEIL, pour une nouvelle période de six exercices qui viendra à expiration à l'issue des décisions de l'assemblée générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

**Douzième Résolution : Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant**

L'Assemblée générale décide de nommer AUDIT WILSON, demeurant 129 rue Manin – 75019 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant de CCA – AUDIT & CONSEIL, en remplacement de Madame Blandine LOSA, pour la durée du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, soit pour la durée initiale venant à expiration à l'issue des décisions de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

**Treizième Résolution : Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations, à l'effet de procéder à toutes formalités légales de publicité.

---

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

